

SCCUQ @

Avril 2003 - numéro 22

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal - www.unites.uqam.ca/sccuq

25 ans

dans ce numéro

- MOT DE LA PRÉSIDENTE
- TÉLUQ-UQAM : en marche vers
l'université hybride... Page 1
- NOTE ÉDITORIALE Page 3
- Déclaration de soutien aux
initiatives de paix et motion d'opposition
à la guerre contre l'Irak Page 4
- Position de la CSN
sur les élections Page 4
- Le Conseil central du Montréal
métropolitain et la prochaine
campagne électorale Page 5
- 8 mars - Journée internationale
des femmes Page 6
- Assemblée générale statutaire
- 28 avril 2003 Page 7
- 25 ans - Rappel historique Page 8
- Grève à l'Université de Montréal Page 10
- Grève des assistantes et assistants
d'enseignement Page 10
- En bref ... Page 11
- Pour nous rejoindre Page 12

Le SCCUQ@ est publié par le
Syndicat des chargées et chargés de cours de
l'Université du Québec à Montréal (SCCUQ)
à l'intention de ses membres
Adresse : C.P. 8888, Succursale Centre-ville,
Montréal, H3C 3P8
Pavillon Hubert-Aquin (A-R540)
Téléphone : (514) 987-3495
Télécopieur : (514) 987-8475
Courriel : sccuq@uqam.ca
Site internet du SCCUQ :
<http://www.unites.uqam.ca/sccuq>
Responsable à la vice-présidence à
l'information : Bernard Dansereau
Mise en page et infographie : Diane Guilbault
Photographe : Liette Goyer et la CSN

ISSN 1703-2342
ISSN 1703-2350 - Copie électronique
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada

Mot de la présidente

TÉLUQ-UQAM : en marche vers l'université hybride...

Le rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM n'est plus qu'affaire de semaines, si on se fie à la rapidité avec laquelle les comités et sous-comités mis sur pied par l'administration des deux établissements déblayent le terrain. Intervenant à l'intérieur d'un délai très serré, le sous-comité ressources humaines aura eu le temps de faire une réunion de consultation avec chacun des syndicats, avant de remettre son rapport dû cette semaine. Les membres du sous-comité travaillent sur la base du projet académique proposé pour le rattachement, et à l'intérieur des paramètres suivants : « mettre en commun un plan de travail conjoint sur lequel les personnels des deux établissements collaboreront tout en respectant les conventions collectives de travail qui leur sont applicables ».

Nous avons été parmi les premières « unités syndicales » invitées à rencontrer les représentantes, représentants de la partie patronale TÉLUQ-UQAM, pour leur faire part de nos réflexions sur le projet, le 6 mars dernier. La rencontre avec le SCCUQ et le Syndicat des tutrices et tuteurs de la TÉLUQ a duré près d'une heure, en duplex avec Québec, nouvelles technologies obligent ! [Les deux syndicats avons demandé à être entendu simultanément, même si cela n'avait pas été prévu, puisque nous sommes membres du Regroupement université de la même fédération FNEEQ-CSN, et que nous travaillons en concertation depuis le début de l'annonce du projet de rattachement].

Le mode de communication par vidéo-conférence comportait bien sûr un caractère pratique, mais c'est son caractère symbolique qui importait. Cette façon de se réunir malgré les distances, nous permettait en effet de jauger de premières mains, l'environnement de travail « high tech » de la TÉLUQ, et d'entrevoir les choses à venir. Meilleures ou pires ? nul ne le sait, même si l'enthousiasme pour le projet de rattachement est tangible du côté uqamien.

Cela est bien compréhensible, puisque la venue de la TÉLUQ permettrait de concrétiser plusieurs projets envisagés dans le « Plan d'action pour l'intégration des technologies de l'information dans la formation », ou de réactiver ceux laissés en suspens ou évoluant trop lentement, faute de ressources et de fonds suffisants pour leur développement.

Pour les chargées, chargés de cours cependant, l'horizon est plus qu'incertain. Dans le SCCUQ-INFO de décembre 2001 : « Le chantier des NTIC : nouvel enjeu de la formation », (auquel vous pouvez accéder en ligne www.unites.uqam.ca/sccuq) nous avons réuni une série d'articles faisant le point sur toute cette problématique, sur les expériences de médiatisation et l'utilisation des TIC par les chargés de cours et sur les perspectives d'avenir. Au moment de rencontrer le sous-comité, nous avons rappelé certaines de nos préoccupations et inquiétudes exprimées en 2001, auxquelles d'autres se sont ajoutées depuis l'annonce de la venue de la TÉLUQ.

Une question suffira pour résumer l'ensemble de nos préoccupations : la « transformation graduelle de l'enseignement » visée par le plan d'action de l'UQAM et le rattachement de la TÉLUQ, inclura-t-elle les chargées, chargés de cours ?

Une interrogation bien légitime, qui reflète le fait que nous enseignons depuis plus de 25 ans dans des conditions difficiles :

- surpopulation des locaux de chargées, chargés de cours rendant presque impossible dans certains départements l'encadrement des étudiantes, étudiants ;
- absence de financement ou de compensation pour l'équipement et le matériel que nous devons utiliser de plus en plus dans le cadre de notre enseignement et de sa préparation ;
- absence de rémunération pour la partie encadrement des étudiants sauf par le biais de certains projets d'intégration ;
- augmentation de la moyenne cible entraînant une intensification de la tâche et la diminution du nombre de cours et des revenus disponibles pour les chargés de cours ;
- augmentation graduelle et significative des exigences de qualification pour donner les cours, entraînant la formation perpétuelle des chargés de cours ou leur déqualification ;
- investissement professionnel dans des cours qui disparaissent des programmes ou qui sont transformés continuellement entraînant le recyclage à répétition des chargés de cours qui se font attribuer les cours à la pièce, session par session et doivent donc se préparer en un record de temps le moment des attributions venu.

Ces exemples suffisent pour expliquer que nous soyons inquiets de la venue de la TÉLUQ. En effet, comment allons-nous arriver à rencontrer les nouvelles exigences du virage technologique de l'UQAM, quand

nous nous essoufflons déjà avec celles qui sont demandées pour obtenir et dispenser les cours en « présentiel » ? Comment allons-nous survivre, quand les cours dispensés dans nos programmes seront arrimés à ceux de la TÉLUQ, nous qui n'avons pas la permanence et qui exerçons notre profession dans des conditions précaires ?

Quand on regarde le sort qui est réservé aux précaires de la TÉLUQ, c'est-à-dire les tutrices et tuteurs, il y a lieu de s'inquiéter par rapport aux orientations privilégiées en matière de conditions de travail quand on investit dans un campus virtuel : « des cours sont retirés d'un programme sans préavis ou connaissent un déclin de popularité et les tutrices, tuteurs assignés à ces cours sont subitement privés de revenus. D'autres sont embauchés en trop grand nombre dans des cours s'avérant peu populaires (...) le tuteur est payé à l'acte selon une formule en deux volets. Il touche un montant de 32 \$ pour assurer l'encadrement de l'étudiante, l'étudiant durant 15 semaines. À cela s'ajoute un montant variant de 54 \$ à 85 \$ par étudiant pour la correction des travaux notés, la moyenne étant de 60 \$. Ce dernier montant est découpé en autant de tranches que le cours compte de travaux notés. Conséquemment, le tuteur ne touche qu'une partie de la rémunération prévue lorsque l'étudiant abandonne son cours. (...) Pour la centaine d'autres tuteurs [excluant les 12 à temps plein...], le salaire varie de 5 000 \$ à 20 000 \$, la moyenne se situant autour de 13 000 \$ (...) l'encadrement télématique a considérablement alourdi leur charge de travail sans compter les tracasseries d'ordre technologique que cela suscite ». ¹⁾ Ces derniers négocient présentement le renouvellement de leur convention collective et font face à une partie patronale qui refuse obstinément de reconnaître la surcharge de travail liée à l'utilisation des nouvelles technologies dans leur tâche. Nous les avons appuyés par une manifestation à Québec en février dernier et par des dons de solidarité totalisant 2 500 \$ pour l'année 2002. D'autres actions de solidarité sont envisagées pour la suite de leurs négociations.

De multiples autres préoccupations ont également été soulevées dans le cadre de la concrétisation du projet TÉLUQ-UQAM : celles de la possible concurrence avec les régions, du « montréalocentrisme », des droits d'auteurs, des droits de diffusion et des droits de suite, de la liberté académique, de la langue d'enseignement (à TÉLUQ il existe un baccalauréat en administration, cheminement bilingue), de l'intégration des nouveaux salariés de la TÉLUQ aux structures de l'UQAM, etc.

Concernant ce dernier sujet, les professeures, professeurs de la TÉLUQ et de l'UQAM ont informé la communauté universitaire par voie de communiqué le 3 mars dernier, qu'ils désiraient faire partie d'un seul syndicat. Pour leur part, les employées, employés de soutien des deux établissements préfèrent conserver deux syndicats distincts. C'est un peu plus complexe pour les chargées, chargés de cours et les tutrices et tuteurs, nous n'occupons pas les mêmes fonctions dans les deux institutions, même si nous avons en commun certaines tâches pédagogiques, telles l'encadrement et l'évaluation des étudiantes, étudiants. Il faudra voir ce que la partie patronale de l'UQAM envisage pour nos deux groupes et ce que nous désirons de notre côté, les débats restant à faire. Il est certain par contre, que la venue de la TÉLUQ ajoute à la multiplication des nouveaux statuts à l'UQAM, avec le risque de taylorisation de l'enseignement que cela comporte.

Rappelons que des chargées, chargés de cours dans nos rangs ont déjà négocié le virage télématique, avec enthousiasme, acharnement et bonne volonté malgré le peu de soutien et de compensation pour tout leur boulot. C'est du travail invisible et gratuit, car nous n'avons pas le loisir de moduler notre tâche comme les enseignantes, enseignants permanents. Nous nous adaptons toujours par contre aux nouvelles exigences de l'enseignement universitaire, même si pour ce faire, nous devons nous battre sans cesse pour obtenir les ressources dont nous avons besoin pour continuer à dispenser un enseignement de qualité.

Pour terminer, espérons que la venue de la TÉLUQ permettra de faciliter le passage aux nouvelles formes d'enseignement pour l'ensemble des groupes concernés. Pour paraphraser les professeures, professeurs de la TÉLUQ et de l'UQAM, nous espérons nous aussi que ce projet favorisera une grande diversité de modèles d'enseignement que les *chargées, chargés de cours* pourront choisir librement dans l'exercice de leur fonction...

Tenons-nous éloignés collectivement des formules tendant à uniformiser et à normaliser les contenus de cours afin de rentabiliser le savoir. Continuons à faire preuve d'inventivité et d'originalité comme par le passé, dans la manière dont nous définissons notre projet académique et le mettons en branle. Servons-nous de toutes les possibilités qui s'offrent à nous pour continuer à démocratiser l'enseignement, y compris par la formation à distance et la médiatisation, mais faisons-le avec une valeur sociale ajoutée ! Personne ici, n'a besoin d'être sacrifiée sur l'autel du progrès.

SUZANNE WALSH
Présidente

¹⁾ Sylvie Pelletier, Présidente du Syndicat des tuteurs et des tutrices de la TÉLUQ, *SCCUQ-INFO*, décembre 2001.

Note éditoriale

Vendredi prochain, nous aurons à nous prononcer sur l'entente de principe négociée par notre Comité de négociation. Cette assemblée est importante parce que, si les membres adoptent l'entente de principe, nos conditions de travail, y compris salariales, seront précisées pour les trois prochaines années.

L'entente a fait l'objet de discussion lors du Conseil syndical spécial, vendredi dernier (28 mars). Les membres présents ont pu poser leurs questions et émettre leurs opinions. Ce conseil syndical suivait la tenue d'autres instances où les membres ont pris connaissance des problématiques syndicales et patronales et débattu de celles-ci. Le processus d'information avait été enclenché dès septembre avec le sondage et des assemblées générales et conseils syndicaux. Les principaux documents ont été mis sur

le site web du Syndicat et certains envoyés directement aux membres par courriel.

Nous pouvons dire que le SCCUQ a pris des mesures adéquates pour informer les membres, connaître leurs préoccupations et leurs points de vue.

En tant que membres, nous devons nous prononcer sur l'entente de principe. Nous devons être conscients qu'elle est le résultat d'une négociation. Est-ce une entente parfaite ? Certes non. Est-ce une entente acceptable ? C'est à nous collectivement d'en décider.

Le Comité exécutif du syndicat, pour sa part, recommande l'acceptation de l'entente.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

N.D.L.R.: La Commission des études a adopté, lors de sa dernière assemblée, une résolution d'appel à la paix dans le contexte international actuel. Le SCCUQ considère de son devoir de soutenir cette position et de la diffuser le plus largement possible.

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information



Déclaration de soutien aux initiatives de paix et motion d'opposition à la guerre contre l'Irak

ATTENDU les positions prises par le président des États-Unis qui font apparaître probable une attaque contre l'Irak, même sans l'accord du Conseil de sécurité des Nations Unies ;

ATTENDU que ce recours à la force va à l'encontre des valeurs défendues par l'Université ;

ATTENDU l'opposition unanime des membres de la Commission des études à un tel usage de la force ;

ATTENDU la volonté des membres d'exprimer formellement cette opposition et d'y rallier l'ensemble de la communauté ;

ATTENDU les discussions en séance ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Charles Perraton, appuyé par monsieur Pierre Jasmin, que la Commission des études **DEMANDE** :

- Que l'UQAM, fidèle à ses valeurs fondamentales de liberté, de dialogue des cultures, d'inclusion, de collégialité et de démocratie, se déclare zone de paix ;
- Que l'UQAM s'oppose au projet de guerre préventive qui se prépare en violation du droit international ;
- Que l'UQAM travaille à une solution pacifique du conflit opposant les États-Unis et l'Irak.

INVITE les organisations, unités académiques et administratives de l'UQAM à faire leur cette triple proposition.



Position de la CSN sur les élections

Les membres des syndicats CSN sont conviés à :

- ✓ Tenir compte de la conjoncture électorale dans chaque circonscription, de façon à ne pas favoriser, directement ou indirectement, l'élection d'une candidature ADQ dans la circonscription où s'exerce notre droit de vote individuel ;
- ✓ Tenir compte des positions, déclarations publiques et engagements des autres formations politiques en lice en comparaison de la plate-forme CSN d'interpellation des partis politiques, pour faire un choix éclairé.

La CSN recommande à tous les membres de ses syndicats d'exercer leur droit de vote et d'ignorer toute invitation à s'abstenir ou à annuler leur vote. La CSN invite l'ensemble de la population québécoise à faire de même. Le programme de l'ADQ nous conduit directement à un rapetissement de l'État du Qué-

bec, une fiscalité favorable « aux créateurs de richesse », une privatisation importante des services publics, notamment en santé, en éducation et dans les services de garde, un affaiblissement des organisations progressistes, dont les organisations syndicales visées entre autres par une remise en question de la « formule Rand » inscrite au Code du travail, bref une démolition du modèle de développement édifié progressivement depuis la Révolution tranquille.

Les déclarations politiques récentes du chef de l'ADQ, de bon nombre de ses candidats-vedettes, confirment une idéologie politique de droite voulant valoriser une « soi-disant » liberté individuelle. La prochaine élection se joue sur fond de « changement politique générationnel » que l'ADQ, manifestement, tente de s'approprier.

La CSN recommande à tous les membres de ses syndicats de ne pas voter ADQ dans les 125 circonscriptions du Québec.

LE CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN ET LA PROCHAINE CAMPAGNE ÉLECTORALE

Lors de la dernière assemblée générale du Conseil central du Montréal métropolitain, tenue le 5 mars, la proposition suivante, en prévision de la prochaine campagne électorale fut adoptée :

- Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) appuie la candidature d'Amir Khadir dans le comté de Mercier lors des prochaines élections générales.
- Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) revienne en assemblée générale pour adopter une position sur nos appuis et consignes électorales sur l'ensemble de notre territoire.

Cette prise de position fait suite aux propositions adoptées par les déléguées et délégués lors du 31^e congrès en novembre 2001 et à l'Assemblée générale des 2 et 3 octobre 2002.

Proposition adoptée par le 31^e congrès

- Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) appuie activement la constitution et le développement d'une alternative politique de gauche, qui correspondent aux orientations syndicales et sociales du Conseil central, dans le but d'en faire la promotion et de l'appuyer lors des prochaines élections provinciales et municipales.
- Que l'exécutif du Conseil central soit mandaté par le présent congrès afin de définir les conditions de notre implication politique dans le cadre d'une campagne électorale. Que les conditions et les modalités soient présentées pour adoption à l'assemblée générale ou, si nécessaire, à un congrès spécial du Conseil central.
- Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) poursuive la promotion d'une réforme du mode de scrutin.

Proposition adoptée par l'Assemblée générale des 2 et 3 octobre 2002

- Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)
s'implique activement dans toute initiative large avec le mouvement social et syndical afin de contrer la montée de la droite au Québec ;

poursuive et maintienne ses liens avec la gauche politique, particulièrement avec l'Union des forces progressistes, le Parti Vert du Québec et le NPD Québec ;
invite les militantes et les militants syndicaux afin de s'impliquer dans le développement d'une alternative politique aux partis néolibéraux ;
poursuive le débat et la réflexion sur le développement d'une alternative politique avec nos alliés du mouvement social et syndical ;
invite les syndicats de la région à prendre position en faveur de la réforme du mode de scrutin proportionnel et à faire connaître leur point de vue lors des deux commissions itinérantes ;
que l'on revienne en assemblée générale à l'hiver ou au printemps 2003 pour faire le point entre autre sur la possibilité d'appuyer un ou des candidats lors de l'élection générale du Québec.

Pour être le mieux informé possible,

voici des adresses Internet qui offrent différents outils :

- dabordsolidaires.ca
- ccmm-csn.qc.ca
- csn.qc.ca
- nonadq.com
- democratie-nouvelle.qc.ca
- cybersolidaires.org
- cvaq.com/accueil.html (comité de vigilance face à l'ADQ)

et les adresses Internet de partis politiques en lice :

- adq.ca
- partiquebecois.org
- plq.org
- ufp.qc.ca
- partivertquebec.org

BERNARD DANSEREAU
Vice-président à l'information

8 MARS JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

C'est pour souligner les 25 ans d'engagement des militantes du SCCUQ que nous avons décidé, cette année, de fêter le 8 mars. Nous avons troqué la formule d'une rencontre habituelle par une table ronde, animée par la présidente du SCCUQ, permettant de faire le point sur des sujets d'actualité. Trois conférencières provenant de secteurs d'activités différents y ont pris part : Caroline Senneville vice-présidente de la FNEEQ et responsable du dossier condition féminine, Marie-Claire Chouinard conseillère syndicale à la CSN affectée au dossier de l'équité salariale et Alexa Conradi du collectif D'abord solidaires.

Le thème même **Femmes solidaires - Monde égalitaire** se prêtait très bien aux sujets des conférencières. Caroline nous a décrit les luttes que les femmes ont menées pour une reconnaissance de leurs droits inclus dans les conventions collectives et a brossé un tableau des acquis depuis les années 70 entre autres, la loi sur l'accès à l'égalité, les congés de maternité, le harcèlement sexuel, l'équité salariale et finalement, la difficile conciliation entre le militantisme et la famille. Marie-Claire a fait l'historique de la lutte pour l'équité salariale ; elle a expliqué comment cette question restait un enjeu important des présentes négociations du secteur public, trois ans après l'engagement du gouvernement à régler la question. La lutte continue. Alexa, elle, nous a parlé des revendications des femmes dans le contexte des élections provinciales imminentes et de « la montée de la droite ». De plus, deux représentantes du groupe *La rue des femmes de Montréal* nous

ont décrit la situation difficile des femmes itinérantes à Montréal et celle des femmes en difficulté. Elles nous ont aussi parlé de l'ouverture de leur maison d'hébergement et du manque chronique de lieux sécurisés dont ont besoin ces femmes. *La rue des femmes de Montréal* est en campagne de financement en ce moment et nous avons saisi l'occasion pour leur montrer notre solidarité en leur remettant un don.

Une vingtaine de personnes ont assisté à cette rencontre et les débats ont été fort appréciés de toutes.

La soirée s'est terminée sur une note sympathique : le tirage d'une dizaine d'objets solidaires dont les fonds recueillis serviront à l'éducation des femmes et des fillettes afghanes. Une soirée sans prétention qui a permis de tisser des liens et de resserrer des amitiés tout en promouvant les droits des femmes aujourd'hui.

CHRISTIANE MALET

Conseillère au Comité mobilisation-intégration



Photo : Liette Goyer

Marie Blais, Suzanne Bourret et Léonie Couture,
du groupe *La rue des femmes de Montréal*, en pleine discussion

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE 28 AVRIL 2003 - 13 h 30 - local A-M050

Lors de l'Assemblée générale statutaire d'avril, tous les postes suivants sont l'objet d'élection : au Comité exécutif (7 postes) ; au Comité mobilisation-intégration (3 postes) ; au Comité des agentes et agents de relations de travail (3 postes). D'autres postes syndicaux sont aussi soumis au processus électoral de cette assemblée : Comité de surveillance des finances (3 postes) ; au Comité de perfectionnement et de mise à jour des connaissances (1 poste) ; au Comité de vérification du double emploi (1 poste) ; au Comité institutionnel aux fins de l'application de la politique contre le harcèlement sexuel (2 postes) ; ainsi qu'au Comité de retraite des chargées, chargés de cours (1 poste). Un poste de représentation à la Commission des études fera aussi l'objet d'une élection, celle-ci, conjointement avec le Secrétariat des instances de l'Université.

Tout poste demeuré vacant lors de l'élection de l'assemblée statutaire ou devenu vacant à la suite de celle-ci est comblé par le Conseil syndical ou par l'Assemblée générale dans les meilleurs délais possibles. Dans ce cas, le mandat de la nouvelle personne élue prend fin à la période annuelle d'élections.

PROCÉDURES ÉLECTORALES

(Extrait de l'article 35 des statuts et règlements du SCCUQ)

- **Éligibilité.** Pour être éligible à un poste d'un comité du Syndicat, il faut être une, un membre en règle du SCCUQ.

- **Exclusivité des candidatures.** Une membre, un membre ne peut se présenter qu'à un seul poste par période d'élections, sauf lorsque plus d'un poste est disponible simultanément pour les mêmes mandats, tâches et fonctions. Dans ce dernier cas, la personne peut se présenter à un seul des mêmes postes en élection ou à plusieurs d'entre eux.

- **Procédure d'élections.** Un avis d'ouverture de la période annuelle d'élections est envoyé par le secrétaire général du syndicat au plus tard trente jours avant la tenue de l'Assemblée annuelle d'élections, mais au plus tôt quarante-cinq jours avant.

Toute personne éligible qui désire présenter sa candidature doit remplir une fiche de candidature. Cette fiche doit comprendre les éléments suivants qui doit être déposée au plus tard trois jours ouvrables avant la tenue de l'Assemblée générale statutaire d'avril (la date limite sera indiquée sur le formulaire prévu à cet effet).

Au fur et à mesure de la réception des candidatures, la présidence et la ou le secrétaire des élections voient à ce que le Syndicat affiche les fiches de candidatures dans les locaux du Syndicat où elles pourront être consultées par les membres et elles seront diffusées également sur le site Internet du SCCUQ.

Toute candidature peut être retirée jusqu'à la mise en nomination des candidates et candidats durant l'Assemblée générale annuelle d'élections.

DISPONIBILITÉ DU FORMULAIRE DE CANDIDATURE ET DES MANDATS

Le formulaire de candidature et les mandats sont disponibles au secrétariat du syndicat, local A-R540 et sur le site web du syndicat : www.unites.uqam.ca/sccuq

DATE LIMITE

La fiche de candidature doit être déposée au Syndicat au plus tard à midi le 23 avril

25 ans

RAPPEL HISTORIQUE

1978-2003 : Le SCCUQ a 25 ans

Après 25 ans d'existence, la question de la création d'un nouveau statut refait encore surface. Souvenons-nous qu'au départ l'Université nous considérait comme des contractuelles, contractuels ; elle ne versait aucun avantage social et nous payait en deux versements. Notre ténacité et nos batailleurs ont fait changer les choses. Aujourd'hui, comme nous le mentionnions dans l'édition de janvier du *SCCUQ@*, la situation pourrait peut-être permettre une redéfinition de la place des chargées et chargés de cours dans l'Université. Un nouveau statut pour certains chargés de cours est-il souhaitable, est-il même possible ? Ces questions seront examinées au cours des prochaines semaines.

Nous publions, dans ce numéro, de larges extraits d'un texte produit par Richard Cousineau « Pouvoir vivre de nos charges de cours » paru dans *Les Cahiers du socialisme*, numéro 7, hiver/printemps 1981. Écrit lors de la négociation de la seconde convention collective, ce texte cherche à poser la question essentielle de l'époque : pouvoir vivre de nos charges de cours.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

L'éternelle question du statut

extrait d'un texte de Richard Cousineau

Qui sont les chargés de cours ?

Répondre à cette question, c'est élucider les conditions concrètes sur lesquelles se sont appuyés les salariés pour se battre, tout autant que le patron pour imposer sa stratégie. Les mêmes faits présentent des significations multiples, selon le point de vue des intervenants.

Selon l'UQAM, les chargés de cours constituent une main-d'œuvre d'appoint, permettant à l'Université de bénéficier des qualifications « exceptionnelles » des praticiens du milieu. Selon certains professeurs, il s'agit d'un statut instable, appelé à disparaître, servant de base transitoire au soutien d'un processus de formation ou de qualification d'une génération montante de profs-chercheurs (une espèce de bourse déguisée quoi !, offrant l'avantage supplémentaire d'une première expérience dans l'enseignement). Selon le SCCUQ, il s'agit d'une nouvelle catégorie d'enseignants « cheap

labour », dont l'existence représente le fruit des rapports de force antérieurs remis en question...

...

La syndicalisation d'abord, et l'actuelle négociation des chargés de cours à l'UQAM ensuite ne doivent donc pas nous aveugler face au processus qui se déploie à une échelle plus vaste, et dont la signification à ce niveau permet d'éclairer les enjeux, encore mal distingués des perceptions atteintes de la myopie particulière à chaque catégorie qui se mesure par leur méfiance mutuelle. Car, à l'échelle plus large, le statut de chargés de cours, recouvert de l'ambiguïté de ces composantes concrètes actuelles, c'est à la fois un outil de compression budgétaire qu'on peut utiliser de façon quasi-discrétionnaire et un véhicule de rationalisation typiquement taylorienne. L'extension, pouvant atteindre l'état de généralisation de l'emploi d'une main-d'œuvre à temps partiel, sans droits, sans

inscription concrète et durable dans le lieu de travail, incarne le mode privilégié de répartition de la charge de travail entre les catégories conduisant à la séparation des tâches (parcellisation) et à la ré-organisation des rapports de travail aboutissant simultanément à une déqualification de la masse et une « requalification » ou une re-définition des pouvoirs d'une minorité (en devenir).

Le résultat d'ensemble ? L'enfoncement collectif des enseignants universitaires. On aura reconnu le processus classique de la hiérarchisation des qualifications par la centralisation des pouvoirs (et des savoirs : profs-chercheurs, c.c.-enseignants).

...

Depuis l'automne '80, les frictions SCCUQ-SPUQ ont passablement agité l'ambiance. Le cœur des affrontements ? « L'autonomie départementale » (pouvoir de co-gestion) vs la thèse de la « responsabilité patronale » avec le « droit à la représentation aux instances ». Nous croyons que derrière les avertissements, critiques, mises-en-garde, se profile la polarisation découlant d'une division des tâches (et du pouvoir), voulue par l'État, correspondant à terme à l'enfoncement collectif des conditions de travail et de rémunération des enseignants universitaires.

La résolution du conflit de 1976 semblait signifier le maintien des droits acquis. Elle nous apparaît aujourd'hui comme l'origine d'un corridor rétrécissant (par l'extension co-gérée du « cheap labour ») menant à deux issues : l'une, fort étroite, vers une carrière de gestionnaire non-enseignant, l'autre, plus large, vers une situation d'enseignant de « seconde zone ». Le processus, à nos yeux, peut se résumer ainsi : nous y sommes déjà, bon nombre d'entre vous y venez, malgré le pouvoir de co-gestion qui vous a été délégué.

Pour nous, chargés de cours, il apparaît clairement que notre lutte doit chercher à résister au maximum à l'enfoncement immédiat, à court terme, tout en mettant de l'avant une position de défense contre la parcellisation des tâches et la « rationalisation » — déqualification à l'échelle du réseau. Cette défense ne peut s'actualiser sans un mouvement de convergence entre les stratégies du SPUQ et du SCCUQ, mais dans le cadre d'un élargissement tenant compte des forces en présence dans les autres universités du Québec.

Cette convergence qui, semble-t-il, est tant souhaitée, passe par la clarification de l'enjeu. La stratégie de l'État cherche à travestir, à retourner contre nous les enseignants (chargés de cours *et* professeurs) le sens et la pratique de la co-gestion, en instaurant,

malgré le discours constant prônant la reconnaissance des acquis syndicaux du SPUQ, une pratique tendant à scinder les enseignants en deux corps, par le biais d'une double hiérarchisation : d'abord professeurs contre chargés de cours, puis professeurs entre eux (administrateurs-chercheurs vs enseignants).



Affiche du 10e anniversaire du SCCUQ

Colloques

Éducation et globalisation des marchés

Pour le droit à l'éducation

Vendredi 25 avril 2003

Colloque organisé par le
Conseil central du Montréal métropolitain

Information : <http://www.ccm. csn. qc. ca>

Enseigner à l'ère du numérique

– approches et prospective

Vendredi 2 mai 2003

Colloque organisé par le SCTIC-CREPUQ
(Sous-comité sur les technologies de l'information
et de la communication de la Conférence des recteurs
et principaux des universités du Québec)

Information : <http://www.profetic.org/>

GRÈVE À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le Syndicat des employé(e)s de l'Université de Montréal, section locale 1244 du Syndicat canadien de la fonction publique a déclenché une grève générale illimitée le 28 février. Le syndicat, fort de ses 2000 membres, employées, employés réguliers et temporaires, est composé à près de 80 % de femmes. Celles-ci travaillent comme préposées à l'accueil, commis à l'inscription, à l'admission, à l'aide financière, à la cafétéria, au prêt de volumes, assistantes à la gestion des dossiers étudiants, aux affaires administratives, agentes de secrétariat, secrétaires de direction, techniciennes en documentation, etc.

Le contrat de travail est échu depuis le 30 novembre 2002. Commencées le 17 septembre dernier, les négociations sont présentement dans l'impasse, malgré les interventions d'une conciliatrice nommée par le ministère du Travail, peu de temps avant les Fêtes. Au cœur des divergences, se retrouvent les questions de l'équité salariale, l'attribution des postes à l'interne ainsi que certaines violations de la convention collective. Les membres ont accordé à près de 60 % un mandat de grève générale à leur exécutif syndical.

Le conflit entre le Syndicat et l'Université remonte à 1989 alors que l'administration accepte d'éliminer l'écart

salarial entre les hommes et les femmes. La situation évolue si lentement qu'en 1996, le syndicat porte plainte devant la Commission des droits de la personne du Québec. Et maintenant, après avoir reconnu devant un médiateur de la commission que l'écart salarial était de 90 cents l'heure en moyenne, l'Université refuse de payer et insiste que l'écart ne serait que de 30 à 40 cents l'heure. De plus, l'Université refuse aussi de respecter sa pratique passée d'afficher les postes vacants à l'interne et s'objecte à négocier toute nouvelle procédure avec le Syndicat.

La section 1244 est l'un des cinq syndicats du SCFP actifs à l'Université de Montréal. Les autres sont le Syndicat des employés d'entretien de l'Université de Montréal (SEEUM) - section 1186, le Syndicat des employés de bureau de l'École Polytechnique (SEBEP) - Section 1604, le Syndicat des employés d'entretien et de métiers de l'École Polytechnique (SPEMEP) - section 1737 et le Syndicat des plombiers de l'Université de Montréal - section 4338.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

GRÈVE DES ASSISTANTES ET ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT

Les 1 600 assistantes et assistants d'enseignement de l'Université de Colombie-Britannique (UBC) (Teaching Assistant) sont en grève. Regroupés dans la section 2278 du Syndicat canadien de la fonction publique, ils sont responsables de 40 % des activités d'enseignement. La majorité d'entre eux sont des étudiantes et des étudiants, certains aux études supérieures.

La convention collective est expirée depuis le 31 août 2002. Les négociations, débutées en septembre, ont été rompues le 17 janvier 2003. La présence d'un conciliateur ne permit pas d'arranger la situation et un avis de grève fut envoyé le 10 février, faisant suite à un vote de grève de 87 %.

Les assistantes et assistants d'enseignement de UBC sont les moins bien payés du Canada. Si on les compare sur une base hebdomadaire, le salaire semble intéressant, mais il faut savoir que le temps de travail hebdomadaire exigé est plus élevé et que les salaires ne couvrent pas le coût de la vie à Vancouver pas plus que les frais de scolarité. D'autant plus que les salaires furent érodés par deux hausses des frais de scolarité. Auparavant, l'Université accordait un rabais de

50 % des frais de scolarité. L'abolition de cette situation signifie une diminution des salaires d'environ 16 %. Actuellement, une des plus riches universités canadiennes paie un salaire horaire inférieur de 2,50 \$ à celui de sa voisine, l'Université Simon Fraser et 7 \$ de moins qu'à l'Université de Toronto. Les assistantes et assistants d'enseignement revendiquent donc la fin des augmentations des frais de scolarité et une hausse salariale. L'Université de Colombie-Britannique est menacée par un autre conflit, celui des 1 650 membres de son personnel de bureau et de bibliothèque, regroupés dans la section 2950 aussi du SCFP.

À l'Université McGill, les assistantes, assistants d'enseignement ont aussi rejeté les offres patronales et pourraient déclencher des moyens de pression d'ici la fin de la session. Ils revendiquent un taux horaire de 22 \$, l'Université prétend payer les meilleurs salaires de la province et offre une échelle variant de 17,68 \$ à 19,24 \$.

BERNARD DANSEREAU

Vice-président à l'information

En bref...

PÉTITION

Dans l'édition de mars-avril 2003 de l'*Artichaut*, le journal des étudiants en arts de l'UQAM, nous apprenons qu'une pétition circule pour faire amender le règlement no 5 qui stipule que les chargées, chargés de cours n'ont pas droit de vote dans les Comités de programme de premier cycle. Partant du postulat que les chargés de cours peuvent voter à la Commission des Études, au Conseil académique et que le Comité de programme se veut l'instance en amont de la majorité des questions académiques, le Règlement no 5 devrait tenir compte de cette réalité. Aussi, les étudiants ont plus de chance de faire affaire avec les chargés de cours durant leur baccalauréat, puisque ces derniers donnent la majorité des cours au premier cycle.

Il nous fait plaisir de constater que pour certaines et certains notre contribution à l'Université est reconnue mais que du chemin reste à faire.

MANIFESTATION DEVANT TÉLUQ

Les tutrices et tuteurs de Télug tentent depuis plus de 10 mois d'en venir à une entente avec la direction pour renouveler leur convention collective de travail, échue depuis août 2001. Le 27 février dernier, les tutrices et tuteurs ont manifesté devant les bureaux administratifs demandant à ce que des mandats précis soient dévolus aux administrateurs pour régulariser la situation le plus tôt possible. Suzanne Walsh et Lorraine Interlino, respectivement présidente et vice-présidente du SCCUQ, participaient à cette manifestation en soutien aux revendications de nos collègues.



Photo prise par la CSN

GUIDE DE SURVIE DES CHÔMEURS

L'équipe du Comité Chômage de Montréal vient de publier la version 2003 du Petit guide de survie à l'intention des prestataires de l'assurance-emploi. Cette version tient compte des modifications apportées à la Loi et aux règlements de l'assurance-emploi. Cet outil pourra s'avérer précieux pour nous tous, chargées et chargés de cours, qui à certains moments de l'année devons faire affaires avec un Centre de ressources humaines du Canada. Le guide se détaille 10 \$. On peut aussi le consulter dans une version en ligne sur Internet à : www.comitechomage.qc.ca

LE SITE WEB DU SCCUQ

Avoir une adresse Internet c'est bien utile. Les membres ont alors accès à une foule d'informations sur les services offerts par le syndicat, les avis de convocations aux instances, le journal, les nouvelles concernant la négociation, etc.

Mais est-ce que notre site remplit convenablement sa fonction ? Correspond-il aux attentes des membres ? Et aux visées de l'équipe syndicale ? Sa présentation est-elle attirante et conviviale ?

Pour répondre à ces questions, nous vous demandons donc, si vous avez le temps, de consulter le site et de nous faire parvenir vos commentaires. À la lumière de ceux-ci, nous verrons alors à améliorer le site pour qu'il réponde le mieux possible à toutes nos attentes.

<http://www.unites.uqam.ca/sccuq/>

LISTE UTILE D'ADRESSES, NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ET BOÎTES VOCALES POUR NOUS JOINDRE

Adresse postale : C.P. 8888 Succursale Centre-Ville, Montréal H3C 5P8

Adresse civique : 1255 rue Saint-Denis, Montréal - local A-R540

Adresse de courrier électronique : sccuq@uqam.ca

Site Internet : <http://www.unites.uqam.ca/sccuq/>

Téléphone : 514-987-3495

Télécopieur : 514-987-8475

LISTE DES NUMÉROS DE BOÎTES VOCALES ET DE POSTES TÉLÉPHONIQUES :

Un numéro de poste doit être précédé de 987-3000 lorsque rejoint de l'extérieur

Un numéro de boîte vocale doit être précédé de 987-3324 lorsque rejoint de l'extérieur

Comité exécutif	
Suzanne Walsh, présidence	#6644
Jocelyn Chamard, vice-présidence à la convention collective	#2794
Lorraine Interlino, vice-présidence aux relations intersyndicales	#3180
Marcel Bernier, vice-présidence aux affaires universitaires	#6741
Marie Bouvier, trésorerie	#3050
Guy Dufresne, secrétaire général	#2793
Bernard Dansereau, vice-présidence à l'information	#2793
Comité des agentes et agents de relations de travail	
Marie-Claude Audet	#2789
Gordon Lefebvre	#3536
Yvette Podkhlebnik	#4886
Comité mobilisation-intégration	
Christiane Malet	#8272
Louise Samson	#2791
Francine St-Hilaire	#5609
CPCC/Comité de négociation	
Jocelyn Chamard, vice-présidence à la convention collective	#2794
Pierre Chapleau	#6876
Guy Dufresne	#6876
Jean-François Tremblay	#6876
Secrétariat	
Monique Bouchard	#3495
Diane Guilbault	#3720

Nous faire parvenir le coupon-réponse par la poste ou par courriel à : sccuq@uqam.ca

GARDEZ LE CONTACT ! - CHANGEMENT D'ADRESSE ÉLECTRONIQUE

Nom :

Prénom :

DÉPARTEMENT OU FACULTÉ

Adresse de courrier électronique :